

Distr. générale 23 juin 2021 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements

Vingt et unième session Genève, 2 et 3 septembre 2021 Point 1 de l'ordre du jour provisoire Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la vingt et unième session*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 2 septembre 2021, à 10 heures, dans la salle TPS 1

I. Ordre du jour provisoire

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements.
- 3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport.
- Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.
- 5. Base de données sur les mesures d'adaptation.

^{*} Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=k4hwva. Ils peuvent également remplir le formulaire d'inscription qui peut être téléchargé à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html, et le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@un.org) deux semaines au plus tard avant la session. Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE : https://unece.org/practical-information-delegates).



- 6. Directives pour la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels.
- 7. Questions diverses.
- 8. Date et lieu de la prochaine session.
- Résumé des principales décisions prises.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements (ci-après, le Groupe d'experts) est invité à adopter l'ordre du jour, qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/41.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/41

2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements

Le Groupe d'experts est invité à poursuivre sa réflexion sur les initiatives menées concernant l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements afin de déterminer si de nouveaux outils, approches ou méthodes existent ou sont en cours d'élaboration et pourraient être incorporés dans ses activités. En particulier, il souhaitera peut-être : i) examiner la note d'orientation de l'Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN) relative à l'adaptation des voies navigables intérieures ; ii) recevoir des informations sur la manière dont les compagnies d'aviation évaluent les risques et planifient l'adaptation, et avoir un aperçu complet du rapport d'Eurocontrol sur les risques liés aux changements climatiques pour l'aviation européenne, s'agissant notamment des installations au sol ; et iii) s'intéresser au projet FORESEE, qui vise à améliorer les systèmes chargés d'assurer la résilience des infrastructures de transport en vue de réduire l'ampleur et la durée des événements perturbateurs.

L'Université d'Égée est invitée à faire le point sur l'état des connaissances relatives à l'évolution des risques pour les transports intérieurs dans le contexte de la variabilité du climat et des changements climatiques.

À sa précédente session, le Groupe d'experts a décidé de réfléchir à la possibilité et éventuellement aux moyens de recommander aux professionnels des transports nationaux d'utiliser les systèmes de planification des transports disponibles pour la réalisation d'essais de résistance à des phénomènes météorologiques extrêmes sur certaines sections des réseaux. Les experts souhaiteront peut-être contribuer à cette réflexion en formulant des observations.

À sa précédente session, le Groupe d'experts a également demandé au secrétariat de constituer un petit groupe de volontaires chargé de recueillir des informations sur les pertes économiques dues aux dommages et aux perturbations causés par des événements météorologiques extrêmes. Ce groupe devrait faire le point sur les travaux menés pendant la période intersessions.

Le Groupe d'experts devrait ensuite convenir de la manière dont les ressources élaborées et présentées devraient être intégrées et synthétisées dans les futurs résultats, y compris les études de cas qui pourraient figurer dans son rapport final.

2 GE.21-08515

3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport

À sa précédente session, le Groupe d'experts a examiné les réponses à l'enquête sur les besoins en matière d'analyse des effets des changements climatiques. Un petit groupe composé d'experts de l'Allemagne, du Canada et de Climate Service Center Germany avait mis au point et diffusé cette enquête puis analysé les réponses reçues. Le Groupe d'experts a demandé à ce groupe de préparer et de mener des entretiens avec certains répondants ayant indiqué qu'ils y consentaient, de façon à mieux comprendre et à compléter les informations reçues au sujet des seuils. Il a également invité le groupe à formuler des suggestions s'agissant de déterminer quelle analyse des effets des changements climatiques devrait être réalisée à l'échelle de la région de la CEE.

Des experts de l'Allemagne, du Canada, de Climate Service Center Germany et de l'Université de Birmingham informeront le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du secrétariat, de l'issue des entretiens réalisés avant la session. Ils lui soumettront également des propositions pour examen en ce qui concerne l'analyse des effets des changements climatiques qu'il convient de mener à l'échelle de la région de la CEE.

4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport

Les experts seront invités à faire état des projets nationaux ou infranationaux menés à terme, en cours ou planifiés en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.

Des experts de la Pologne et de l'Université de Birmingham se sont proposés de présenter, à la présente session, les activités menées en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et des besoins d'adaptation dans les zones urbaines (Pologne) et les études portant sur les pertes économiques occasionnées par les perturbations météorologiques (notamment les tempêtes) dans les systèmes de transport, ainsi que la gestion de celles-ci (Université de Birmingham).

Les experts de l'Irlande souhaiteront peut-être donner au Groupe d'experts des informations actualisées concernant les projets axés sur l'élaboration d'une méthode pour l'évaluation des infrastructures de transport critiques et sur la réalisation des évaluations. Les experts de l'Allemagne seront également invités à faire part de leur expérience en ce qui concerne l'analyse de criticité réalisée pour le réseau allemand des grands axes routiers. Le Groupe d'experts pourra alors être invité à se demander si, et éventuellement comment, des orientations peuvent être élaborées à l'échelle internationale, sous sa direction, aux fins de l'évaluation de la criticité des équipements.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être également poursuivre le débat engagé à sa précédente session au sujet des méthodes qu'emploient les différents pays pour estimer les effets futurs des changements climatiques sur les systèmes de transport, afin de comprendre quel rôle il pourrait jouer dans la systématisation des informations sur ces diverses méthodes, l'objectif étant que la communauté des transports puisse les utiliser plus efficacement.

5. Base de données sur les mesures d'adaptation

À sa précédente session, le Groupe d'experts a constaté que les profils ou les fiches descriptives des équipements de transport et les évaluations des adaptations nécessaires à la conservation des fonctions initiales de ces équipements pouvaient contenir des éléments d'information indispensables à la création de bases de données sur les mesures d'adaptation propres aux infrastructures. Il a décidé de chercher à savoir si de tels profils avaient déjà été demandés et d'évaluer l'utilité qu'aurait leur mise à disposition. Les experts souhaiteront peut-être faire rapport sur le fruit des recherches qu'ils auront effectuées à ce sujet.

GE.21-08515 3

Le Groupe d'experts a demandé aux experts intéressés et au secrétariat d'élaborer, si possible pour la présente session, un document de réflexion qui comprendrait des indications concernant le type de base de données sur les mesures d'adaptation qui pourrait encore apporter une valeur ajoutée, les utilisateurs visés, la structure recommandée et les exigences en matière de développement et de maintenance dont le respect permettrait à la base de rester exploitable à long terme. Le document de réflexion (document informel WP.5/GE.3 (2021) n° 5) sera présenté.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être également réfléchir au rôle que pourraient jouer les divers portails de données climatiques qui présentent un intérêt pour les travaux sur l'adaptation des transports aux changements climatiques et aux avantages qu'il pourrait y avoir à les mettre en relation. À cet égard, des experts du Canada expliqueront comment leur pays, soucieux de faciliter l'accès aux informations relatives à l'adaptation, a mis en place divers portails et réfléchi aux moyens de faire en sorte que les informations proposées par ces portails tiennent compte des besoins des utilisateurs.

Document(s)

Document informel WP.5/GE.3 (2021) nº 5

6. Directives pour la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels

À sa précédente session, le Groupe d'experts s'est dit satisfait des travaux menés en la matière par un petit groupe d'experts, qu'il a félicité pour le succès de son atelier sur la prise en compte des risques physiques liés aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels des transports. Il a en outre demandé à ce groupe d'organiser d'autres ateliers, qui viseraient à sensibiliser les parties prenantes à l'importance d'adapter les systèmes de transport aux changements climatiques et à recueillir davantage d'informations sur les besoins auxquels les directives devront répondre, avant d'entreprendre l'élaboration de celles-ci.

Le petit groupe et le secrétariat seront invités à informer le Groupe d'experts des ateliers en préparation.

7. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra étudier les possibilités de financement de ses travaux. À cette fin, les experts seront invités à indiquer si leur gouvernement ou leur organisation est en mesure de soutenir les travaux du Groupe d'experts par des contributions financières ou en nature.

8. Date et lieu de la prochaine session

Le secrétariat informera le Groupe d'experts de la date et du lieu de la vingt-deuxième session.

9. Résumé des principales décisions prises

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.

GE.21-08515